

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 92.00.611.038.1 DU 7 DECEMBRE 1992

**Balance à équilibre automatique EXA**  
**modèle E 10**  
**à indication du poids et du prix**  
**(CLASSE III)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

**FABRICANT**

Société EXA, Parc d'activités REMORA, Voie Romaine, BP 98, route de Pessac, 33172 Gradignan Cedex.

**OBJET**

La présente décision complète les décisions n° 91.00.611.012.1 du 18 juin 1991 (1) et n° 92.00.611.027.1 du 8 octobre 1992 (2).

**CARACTERISTIQUES**

La balance EXA modèle E 10, faisant l'objet de la présente décision, diffère du modèle approuvé par les décisions (1) et (2) précitées par :

- la portée maximale Max = 7 kg,
- l'échelon  $e = d = 5$  g,
- la portée minimale Min = 100 g.

Les autres caractéristiques et le plan de scellement restent identiques à ceux figurant dans les décisions précitées.

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1991, page 540.

(2) *Revue de Métrologie*, octobre 1992, page 1497.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

La plaque d'identification des balances concernées par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- la marque de la société EXA : CA 33,
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- "décision d'approbation n° 91.00.611.012.1 du 18 juin 1991",
- les caractéristiques métrologiques et la classe de précision.

**DEPOT DE MODELE**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine et chez le fabricant.

**VALIDITE**

La présente décision a une validité limitée au 17 juin 2001.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET